



26.05.23

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 033-243301215-20230523-260523-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 28

Votants : 35

Date de la convocation : 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de BARON, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (28): BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL
BLESIGNAC : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (07) : CREON : Mme Fabienne IDAR pouvoir à Mme Mathilde FELD, M. Pascal RAUZY pouvoir à Mme Lydie MARIN, **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE pouvoir à M. Frédéric PAUL ; **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI pouvoir à M. Romain BARTHET-BARATEIG, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, Mme Ramona CHETRIT pouvoir à Mme Agnès TEYCHENEY **SADIRAC** : Mme Clara MOURGUES pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER,

ABSENTS (04) : CAPIAN : M. Franck LUQUE **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC, **SADIRAC** : M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY délégué communautaire de la Commune de BARON secrétaire de séance.

OBJET : SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) - ADHESION ET DESIGNATION DES DELEGUES

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêtés préfectoraux les 30 juillet 2015 (modification compétences) et 03/11/2016 (modification Article 15),
Afin d'être acteur de la gouvernance du SDEEG, il est proposé que la Communauté de Communes du Créonnais adhère directement à ce syndicat pour participer au vote des délibérations d'ordre général et ouvre la possibilité de transférer une ou plusieurs compétences exercées par le SDEEG ou adhérer à des services proposés par celui-ci.

A la lecture des statuts en vigueur (article 15), il appartient au Conseil Communautaire de désigner 3 délégués pour siéger au Comité Syndical du SDEEG.

Il est à noter que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50 € par délégué.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du rapporteur et, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide que la Communauté de Communes du Créonnais adhère au SDEEG et

Désigne les délégués suivants pour la représenter :

- JOYEUX Jean Luc
- ROQUE Manuel
- SUBERVIE Jean Marc

Monsieur le Président,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

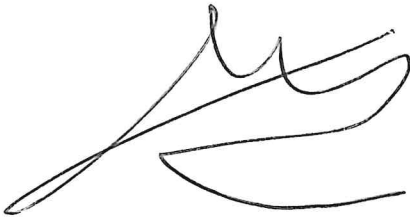
Fait et délibéré ce jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Emmanuel LE BLOND DU PLOUY



Le Président de la Communauté de
Communes du Créonnais

Alain ZABULON



Le Président
Alain ZABULON